

CONDUCTEUR·RICE D'AUTOMOBILE

(ETRE TITULAIRE DE TOUS LES PERMIS : B, BE, C, CE, D, DE)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Directions d'affectation :

- Direction de la propreté et de l'eau (DPE)
- Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), plus précisément le service technique des transports automobiles municipaux (TAM)

	<u>Affectation DPE :</u>	<u>Affectation TAM :</u>
Fonctions :	Conduite benne à ordures, laveuse et aspiratrice de chaussées, saleuse...	Conduite de tous types de véhicules (légers, poids lourds, cars)
Lieu de Travail :	Aubervilliers, Paris 13, Paris 15, Ivry-sur-Seine, Romainville, Clichy	Garage Pouchet Paris 17 ^{ème}
Conditions de travail :	Collecte de déchets et interventions particulières : neige, manifestations... Entretien des chaussées et trottoirs	Chauffeur·euse·livreur·euse : à ce titre, chargement et déchargement du véhicule confié
Horaires de travail :	Matin : 5h25 - 13h07 Après-midi : 12h48 - 20h30 Soirée : 16h06 - 00h05 Nuit : 21h50 - 05h18 Sur ces horaires, roulement ou repos fixe samedi/dimanche	06h00 - 16h00 Certains services débutent à 5h00 Selon nécessités de service, le temps de présence peut être prolongé
Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 100 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale. Une prime spéciale d'installation de l'ordre de 2 080 € bruts est accordée aux fonctionnaires débutant.e.s.	

Conditions particulières :	<u>Etre titulaire de tous les permis</u> : B, BE, C, CE, D et DE.
Modalités de recrutement :	<p>Recrutement sur examen professionnel comportant des épreuves écrites et orale :</p> <p><u>A. Epreuves écrites d'admissibilité :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction d'un constat et recherche d'itinéraire à partir d'un dossier remis au-à la candidat-e (durée 1h30, coefficient 3) 2. Vérification des connaissances se rapportant aux fonctions. Elle comprendra des exercices de calcul appliqué à l'emploi et pourra prendre la forme de questionnaire à choix multiple, fiches techniques, tableaux, diagrammes, schémas ou croquis et questions à réponse courte (durée 1h, coefficient 2) <p><u>B. Epreuve orale d'admission</u></p> <p>Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du-de la candidate (durée : 15 mn; coefficient 5)</p> <p>Les lauréat·e·s devront également ensuite satisfaire à des examens psychotechniques professionnels et médicaux particuliers pour pouvoir être recruté·e·s.</p>
Pour postuler :	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae, copie du permis de conduire recto verso, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Mairie de Paris :</p> <p>Par email à DRH-emploi@paris.fr</p> <p>ou par courrier :</p> <p><u>Adresse postale</u></p> <p>Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p>
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site Internet www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris - rubrique recrutements sans concours

